



REPUBLIQUE DU SENEGAL  
**Ministère des Infrastructures, des  
Transports Terrestres et du  
Désenclavement (MITTD)**



## **AVIS GENERAL DE PASSATION DES MARCHES**

**Pays : Sénégal**

**Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) du Nord et du Centre**

**Secteur : Transport**

**ID No du : P176419**

Le Gouvernement du Sénégal *a sollicité* un crédit de l'Association Internationale pour le Développement (IDA BANQUE MONDIALE) d'un montant équivalant à 185 Millions US Dollars, soit 100 434 095 000 FCFA pour financer le **Projet d'Amélioration de la Connectivité des Zones Agricoles (PCZA) du Nord et du Centre**, et se propose d'utiliser une partie des fonds pour régler des fournitures, travaux et services devant être acquis dans le cadre de ce projet.

L'objectif de développement du projet est de renforcer la connectivité entre les zones de production agricole et les principales zones de marché dans le nord-ouest et le centre du Sénégal. Le projet rentre dans le cadre du Plan Sénégal Émergent qui vise à accélérer l'autosuffisance alimentaire pour faire face à la vulnérabilité alimentaire révélée par le Covid 19 et créer des emplois massifs.

Ce choix est conforme au schéma directeur du transport routier et autoroutier du Sénégal, qui a travers trois plans quinquennaux (entre 2015 et 2030) définit les besoins du pays en matière d'infrastructures routières. Le projet sera conçu pour prendre en compte les aspects de résilience et d'adaptation de l'infrastructure et des populations bénéficiaires. Cela soutiendra également l'agenda de l'équité territoriale, la réduction de la pauvreté et le développement économique et social. Dans ce sens, le projet va favoriser l'emploi direct et indirect des jeunes par l'amélioration d'un maillon de la chaîne de valeurs agricoles, notamment le transport des produits et intrants agricoles.

Le projet comprendra les composantes suivantes :

A. Composante 1 : Amélioration de la connectivité rurale – Cette composante vise à améliorer la connectivité dans les zones de haute production agricole au nord (Ferlo, delta

et vallée du fleuve Sénégal) et centre (bassin arachidier) et à réduire significativement le coût du transport. Les tronçons retenus sont :

- Lot 1A : Aménagement et bitumage de la route Mbirkilane-Mabo-Sinthiou Wanar-Touba Saloum et bretelle Mbirkilane-Djamal (52 km)
- Lot 2A : Aménagement et bitumage de la route Kahone-Guinguinéo-Mboss-Gnibi (41 km)
- Lot 3A : Aménagement et bitumage de la route Frontière Gambie-Maka Gouye-Sali-Koungheul et Koungheul-Touba Ali Mbinde (48 km)
- Lot 4A : Aménagement et bitumage de la route Touba Ali Mbinde-Lour-Riboescale-Payar (50km)
- Lot 1B : Aménagement et bitumage de la route Payar-Kholkhol (57 km)
- Lot 2B : Aménagement et bitumage de la route Kholkhol-Vélingara Ferlo-Loumbel Lana-CFN3 (50km)
- Lot 3B : (i) Réhabilitation de la route Mboro-Diogo (23 km) ; (ii) Aménagement et bitumage de la route Tivaouane-Pambal-Darou Alpha (20 km) ;
- Lot 4B : Aménagement et bitumage de la route Dahra-Mbeuleukhé y compris la bretelle de Yang Yang (43km).

B. Composante 2 - Appui à l'amélioration des conditions sociales des populations des zones de production agricole. Cette composante soutiendra l'accès aux opportunités économiques et aux petites infrastructures communautaires. Il s'agira de maximiser l'impact du projet en finançant de petites infrastructures communautaires et/ou des activités génératrices de revenus pour la population rurale vivant dans la zone d'influence du projet, en particulier les femmes et autres groupes vulnérables. Dans cette composante, il s'agira de construire ou de réhabiliter des infrastructures sociales de base comme des écoles, de postes/centres de santé, des marchés que se soient hebdomadaires ou permanents. Le projet envisage également la mise en place d'infrastructures économiques de transformation agro-alimentaires appelées Plateformes Multifonctionnelles (PTFM) d'appui aux femmes.

C. Composante 3.1- Appui institutionnel au secteur du Transport. Cette composante vise à renforcer les capacités des structures en charge de la mobilité urbaine, de la sécurité routière et de la préservation du patrimoine routier.

- Pour la mobilité urbaine, il s'agira de mener des études des plans de mobilité urbaine soutenable (PMUS) dans des villes de Saint Louis et Touba. Ces études seront menées en coopération avec le Conseil Exécutif des Transports Urbains de Dakar (CETUD) et la Direction des Routes, responsable de la planification globale des interventions dans le secteur.
- Au niveau de la sécurité routière, le projet appuiera l'opérationnalisation de la nouvelle Agence Nationale de Sécurité Routière (ANASER) dont Le projet de décret portant création et fixant les règles d'organisation et de fonctionnement a été adoptée lors du Conseil des Ministres du 27 Octobre

2021. L'appui attendu du projet permettra de financer les activités suivantes en vue de rendre l'ANASER fonctionnelle : Élaboration de la stratégie nationale de sécurité routière ; Gestion des données d'accident ; Formation et examens préalables à la délivrance du permis de conduire ; Éducation scolaire ; Information et sensibilisation ; Renforcement de capacité ; Application de la Loi ; Sécurité des infrastructures routières ; Services d'urgence post-accidents. Ces activités seront menées en coopération avec la Direction des Transports Routiers et l'ANASER.

- Pour la préservation du patrimoine routier, le projet appuiera :
  1. Les efforts du gouvernement dans les réformes en cours dans la mise en place du Fonds d'Entretien Routier Autonome (FERA). Il s'agira de mener différentes études dans le cadre de la loi N°2020-30 du 6 novembre 2020 portant création du Fonds d'Entretien Routier (FERA). Ces études visent à renforcer les capacités de mobilisation de fonds du FERA en vue d'un financement efficace de l'entretien routier. Ces études seront menées en coopération avec le FERA.
  2. La sensibilisation pour le contrôle de la charge à l'essieu. Conformément à l'Arrête Ministériel n° 5249 en date du 15 avril 2013 portant création d'un comité national de suivi de la mise en œuvre du contrôle de la charge à l'essieu, le projet appuiera les missions dudit comité qui sont de : (i) veiller à la mise en place et à l'exécution du contrôle de la charge à l'essieu ; (ii) recenser les problèmes inhérents à l'application en vue de trouver des solutions ; (iii) suivre la sensibilisation des transporteurs et la formation des chargeurs pour une bonne maîtrise du règlement n° 14 ; (iv) travailler avec les acteurs de la sensibilisation en vue de mieux informer les populations.. Ces activités de sensibilisation seront réalisées en coopération avec la Direction des Routes.
  3. Le renforcement des capacités du Centre Expérimental de Recherches et d'Études pour l'Équipement (CEREEQ). Le CEREEQ est le laboratoire national du Sénégal qui prend en charge tous les essais relatifs aux travaux routiers sauf ceux dont il n'a pas les équipements et qui sont donc réalisés à l'étranger malgré le nombre important de projets routiers engagés par le Sénégal. C'est ainsi que l'appui du projet vise l'acquisition de matériel de laboratoire géotechnique en vue de pouvoir effectuer (i) les études de formulation des enrobés de niveau 4 (PCG, Duriez, orniérage, fatigue et module) ; (ii) les essais de viscosités et de vieillissement du bitume (iii) les essais de modules d'Young des graveleux latéritiques améliorés au ciment et (iv) des essais spécifiques sur le béton comme l'alcali réaction. Ces acquisitions se feront en relation avec le CEREEQ et la Direction des Routes.

D. Composante 3.2- Gestion du projet. Cette composante prend en compte les activités de suivi évaluation, d'audit, de communication, de formation et de fonctionnement de l'Unité de Gestion du Projet (UGP)

E. Composante 4 – Contingencies/Emergencies. Cette composante constitue une provision à utiliser en cas d'évènements non prévisibles.

Les marchés financés par la Banque mondiale seront passés conformément aux procédures spécifiées dans le « Règlement sur les marchés publics de la Banque mondiale pour les Emprunteurs IPF » daté de juillet 2016, révisé en novembre 2017, août 2018 et novembre 2020 (« Règlement de passation des Marchés »); des « Directives pour la prévention et la lutte contre la fraude et la corruption dans les projets financés par les prêts de la BIRD et les crédits et les dons de l'IDA », datées du 15 octobre 2006 et révisées en janvier 2011 et au 1er juillet 2016 ainsi que les autres dispositions prescrites dans l'Accord de Financement, et sont ouvert à tous les candidats qui remplissent les conditions stipulées le Règlement. Les candidats seront choisis conformément au Règlement de Passation de marchés de la Banque Mondiale pour les emprunteurs en date du Juillet 2016, révisé en aout 2020 et disponible sur [www.worldbank.org](http://www.worldbank.org).

Les avis relatifs aux différents marchés qui doivent être passés conformément aux procédures d'appel à la concurrence internationale de la Banque mondiale seront publiés, dès leur communication, dans Development Business (UNDB Online), les journaux et publications commerciales ayant une grande diffusion internationale et dans les journaux locaux, et le site des Marchés publics du Sénégal (SYGMAP) et le Step.

Les soumissionnaires potentiels satisfaisant aux critères de provenance souhaitant figurer sur la liste des destinataires d'avis de présélection/d'appel d'offres dans le cadre des procédures d'appel à la concurrence, ou ceux ayant besoin de renseignements complémentaires, devront s'adresser :

**A Monsieur le Directeur General AGEROUTE SENEGAL  
A l'attention du Coordonnateur du PCZA**

**Adresse :** Agence des Travaux et de Gestion des Routes (AGEROUTE) Sénégal.

Rue : David Diop x Rue F, Fann Résidence

Ville : Dakar

Code postal : 25 242 Dakar-Fann

Pays : Sénégal

Numéro de téléphone : (+221) 33 869 07 51

Numéro de télécopie : (+221) 33 864 63 50

Adresse électronique : [mlaye@ageroute.sn](mailto:mlaye@ageroute.sn) ; [rndour@ageroute.sn](mailto:rndour@ageroute.sn) ; [ageroute@ageroute.sn](mailto:ageroute@ageroute.sn)